

Qu'est-ce que la reconversion ou la promotion par alternance ou Pro-A ?

La reconversion ou la promotion par alternance (appelée Pro-A) permet au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des actions de formation en alternance ou des actions permettant de faire valider des acquis de l'expérience. Dispositif de formation conçu pour la reconversion ou la promotion, la Pro-A peut vous intéresser en tant qu'employeur ou salarié. Détail de son fonctionnement et des conditions d'accessibilité.

< RETOUR

Accueil / Qu'est-ce que la reconversion ou la promotion p...

Publié : 11/06/2024
Mise à jour : 24/06/2025 A+ A- 📄

Cette page propose du contenu personnalisé selon les filtres suivants.

Secteurs



EN RÉSUMÉ

LES OUTILS POUR AGIR

POUR ALLER PLUS LOIN

Les avantages de la Pro-A

- ✓ Formez les salariés de votre entreprise à occuper des postes sur lesquels vous avez des difficultés de recrutement
- ✓ Fidélisez-les en favorisant leur mobilité et leur évolution professionnelle
- ✓ Faites face aux mutations technologiques et économiques en développant les compétences
- ✓ Bénéficiez d'un financement par AKTO

La Pro-A : ce qu'il faut retenir

- ✓ Toutes les entreprises peuvent utiliser la Pro-A pour la préparation du [certificat CléA](#) (socle de connaissances et de compétences professionnelles) et du [Certificat CléA numérique](#).
- ✓ Seules les entreprises relevant des branches ci-dessous qui ont signé un accord étendu par arrêté ministériel
 - en CDI ou CDI intérimaire,
 - aux bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion (CUI) à durée indéterminée,
 - aux sportifs ou entraîneurs professionnels en CDD
 - aux salariés placés en activité partielle
- ✓ La Pro-A est ouverte aux salariés

peuvent recourir à la Pro-A pour préparer une certification spécifique :

- Autoroutes
- Commerces de gros
- Commerces de quincaillerie
- Enseignement privé indépendant
- Entretien et location textile
- Hôtels, Cafés, Restaurants
- Organismes de formation
- Propreté et services associés
- Restauration collective
- Restauration commerciale libre services (Cafétérias)
- Restauration rapide
- Transport et Travail aérien
- Travail Temporaire

Les accords conclus par les branches listent les certifications éligibles au dispositif Pro-A.

Rapprochez-vous de votre conseiller pour connaître les certifications éligibles de votre branche.

Le niveau de qualification des bénéficiaires doit en outre être inférieur à Bac+3.

- ✓ Le salarié concerné se forme en alternance au sein d'un organisme de formation – entre 15 % et 25 % de la durée totale de la Pro-A (hors CléA et VAE)– et dans votre entreprise par le biais des activités qui lui sont confiées ; ou bien suit des actions permettant de faire valider les acquis de son expérience.
- ✓ La durée de la Pro-A est comprise entre 6 et 12 mois (pouvant être prolongée jusqu'à 24 ou 36 mois dans certains cas).
- ✓ Pour accompagner le bénéficiaire d'une Pro-A, il vous faut désigner un tuteur choisi parmi les salariés expérimentés de l'entreprise.
- ✓ Le recours au dispositif est formalisé par un avenant au contrat de travail du salarié à l'aide du formulaire [Cerfa](#) dédié.

Enregistrez votre Pro-A et obtenez son financement :

✓ AKTO prend en charge :

- *tout ou partie des frais pédagogiques ainsi que les frais de transport et d'hébergement du bénéficiaire sous la forme d'un forfait dont le montant est défini par votre branche ;*
- *la rémunération du salarié, dès lors que votre branche le prévoit dans son accord.*

AKTO peut également vous aider pour la fonction de tuteur.

- ✓ Pour connaître les modalités de financement de votre branche consultez les [règles de prise en charge](#) dans votre branche.
- ✓ Pour connaître les certifications éligibles dans votre branche, rapprochez-vous de votre conseiller AKTO

Afin de bénéficier du financement, vous enregistrez votre demande et déposez [les pièces justificatives](#) sur [Mon Espace](#)

SERVICES+

Parce que nous pouvons vous apporter beaucoup plus qu'un financement

Votre conseiller vous guide dans la mise en place de la Pro-A.

Contactez votre conseiller

Formez le salarié désigné pour être tuteur : Nous vous proposons en quelques clics de nombreuses formations tuteur dont la prise en charge peut aller jusqu'à 100% : [consultez Espace Formation](#).

Vous dirigez un hôtel, un café ou un restaurant ? Dans ce cas vous choisirez le « [permis de former](#) ». Cette formation adaptée à votre activité est obligatoire pour les tuteurs des entreprises de la branche Hôtels, Cafés, Restaurants.

Partager la page : [f](#) [t](#) [in](#)

La newsletter AKTO ✓

Boîte à outils 

Agenda 

